

Assistance médicale d'urgence

Appel obligatoire à l'assistance d'urgence

Avant de recevoir tout traitement, vous devez appeler l'assistance d'urgence. Cet appel permet à l'équipe de vous orienter vers un établissement approprié, de coordonner vos soins et d'éviter des frais non admissibles. Si l'appel n'est pas effectué, votre remboursement pourrait être réduit ou refusé.

Si vous omettez d'appeler l'Assistance d'urgence, vos prestations pourraient être refusées ou limitées à 70 % des frais admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$.



Avant de recevoir tout traitement, vous devez appeler l'assistance d'urgence :

1 (833) 204-7647

(sans frais aux États-Unis et au Canada)

1 (514) 657-2486

(à frais virés ailleurs dans le monde)

Numéro de police

(inscrivez ici votre numéro de police, il est présent dans la confirmation de couverture reçue par courriel)

Problème de santé mineur? Avez-vous pensé à la télémédecine?

Démarrez une consultation dès maintenant

📞 getmaple.ca/avyza-etudiant

